

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
COMMUNE DE BOUTIGNY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 MARS 2026 À 18H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le 20 mars 2026, à la Mairie, en séance publique.

Étaient présents : MM Paul GUISE, Nicolas JORDAN, Didier LELOUP, Vincent MENOT, André PIEDELOUP, Alexis PLACENT, Alexis ROSSIGNOL et MMES Estelle HORTA, Sarah JEANNE, Sophie LECERF, Sylvie MASCHI-VASSILIERE, Isabelle PAULTRE de LAMOTTE, Ingrid PETIT et Laurie SCHUCHARD-DELECAMBRE.

Assistaient à la séance : Mme Ofélia OPOIX, M. Alexandre HENRY

Arrivée en cours de séance : M. Jean-Bernard MAHÉ à 18h46.

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance par l'appel nominal. Ensuite, il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil : M. JORDAN est désigné pour remplir cette fonction.

MOT DU MAIRE

En ouverture de séance, le Maire sortant adresse ses remerciements et félicitations à l'ensemble des nouveaux élus pour la confiance que leur ont accordée les habitants de Boutigny.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 09 mars 2026, qui est approuvé par 10 voix pour et 5 abstentions.

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Lecture est faite du procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026. Les résultats sont les suivants : 726 électeurs inscrits, 353 émargements, 309 suffrages exprimés, 25 bulletins nuls, 19 bulletins blancs. L'ensemble de la liste est élu.

ORDRE DU JOUR

Deux assesseurs sont désignés : Mme Ingrid PETIT et M. Paul GUISE.

1) ÉLECTION DU MAIRE

VU les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est procédé à l'élection du Maire sous la Présidence de M. André PIEDELOUP, doyen en âge qui rappelle l'objet de la séance et donne lecture des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Après un appel à candidatures, M. Vincent MENOT est seul candidat à la fonction de Maire. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Les assesseurs procèdent au dépouillement et passent avec l'urne et la feuille d'émargement.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Abstention : 1

Nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue des suffrages exprimés : 14

M. Vincent MENOT a obtenu : 14

M. Vincent MENOT, est élu Maire de la Commune de Boutigny.

Monsieur le Maire prend la parole pour remercier M. ROBIN, M. LABRANQUE, M. BONNERAVE, M. AUBART et MME LANDA ainsi que ses colistiers pour leur engagement et leur dévouement au service de la Commune.

2) DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

VU l'article L.2122-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Boutigny étant de 15, le nombre des Adjointes au Maire ne peut dépasser 4.

Monsieur le Maire soumet au vote la détermination du nombre d'adjoints. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à 4.

3) ÉLECTION DES ADJOINTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 4,

Monsieur le Maire précise que l'élection des Adjoints au Maire, s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste unique présentée par Nicolas JORDAN, Sylvie MASCHI-VASSILIERE, Alexis PLACENT, Estelle HORTA.

Le dépouillement issu du vote donne les résultats suivants :

→ nombre de bulletins : 15

→ bulletins blancs ou nuls : 1

→ suffrages exprimés : 14

→ majorité absolue : 14

Ont obtenu, Liste de : Nicolas JORDAN, Sylvie MASCHI-VASSILIERE, Alexis PLACENT, Estelle HORTA : 14

La liste de Nicolas JORDAN, Sylvie MASCHI-VASSILIERE, Alexis PLACENT, Estelle HORTA ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- Nicolas JORDAN, 1^{er} Adjoint
- Sylvie MASCHI-VASSILIERE, 2^{ème} Adjointe
- Alexis PLACENT, 3^{ème} Adjoint
- Estelle HORTA, 4^{ème} Adjointe

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

M. Nicolas JORDAN prend la parole pour remercier, au nom de la liste des Adjoint, l'ensemble des conseillers municipaux pour leur confiance.

3) LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2123-7 du CGCT, il est procédé à la lecture de la Charte de l'Élu Local devant l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Chaque Conseiller en reçoit un exemplaire et en prend connaissance.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

INFORMATIONS DIVERSES

- Prochain Conseil Municipal (délégations, commissions, indemnités...) : lundi 30 mars 2026 à 18h30, suivi d'une réunion de travail sur le budget.
- Conseil Municipal - vote du budget : vendredi 10 avril 2026 à 19h00.
- Réunion publique - recherche de bénévoles pour le Comité des Fêtes : 31 mars 2026 à 20h00.
- Chasse aux œufs : dimanche 12 avril 2026 à 14h30 et 15h30 au Golf de Boutigny, organisée par l'Amicale Scolaire (remerciements adressés à ses membres et au Golf de Boutigny).
- Interconnexion à Préwilliers : mise en route officielle prévue le jeudi 2 avril 2026.
- Machine à pain et box médicale : point d'information présenté par Mme Sylvie MASCHI-VASSILIÈRE.
- Chenilles processionnaires : sujet évoqué par Mme Ingrid PETIT.
- Nettoyage de l'église : question soulevée par M. Didier LELOUP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.

Le Maire,
Vincent MENOT



Le Secrétaire de séance,
Nicolas JORDAN

